



Contestation d'une facture réglée

Par **chanmich**, le **11/10/2010** à **10:04**

Bonjour,

possédant un camping-car, et ayant rencontré un souci avec le chauffage et l'eau chaude, j'ai donc mené celui-ci en réparation dans un magasin spécialisé. Il était difficile, voir impossible d'avoir un devis préalable. Verbalement, il m'a été annoncé qu'une carte électronique était environ de 400 € auquel il fallait ajouter 200 € environ de main d'œuvre. J'ai donc laissé mon camping car en toute confiance, et après un mois d'attente, (malgré mes nombreux appels téléphoniques de relance), ils m'ont dit avoir reçu enfin la carte électronique, et qu'ils me rappelaient dès que le montage et les essais étaient effectués. Ce qui fût fait. Mais à ma grande surprise, la facture s'élevait à 1335 €.

Je n'avais donc pas d'autre choix que de la payer si je voulais récupérer mon camping-car. En arrivant chez moi, je me suis mis sur un site web, et quelle fût pas ma surprise. Ma facture me fournissait les références et la marque. J'ai donc tapoté ces mêmes références sur le site de la marque concernée, et je me suis aperçu que les prix des pièces qui m'ont été facturés étaient multipliés par 3.

Ai-je un quelconque recours - merci d'avance de vos conseils.